

93.3553

Dringliche Einfache Anfrage Zwahlen**Bericht Widmer. Schweigen des Bundesrates****Question ordinaire urgente Zwahlen****Rapport Widmer. Le silence du Conseil fédéral**

Texte de la question ordinaire du 30 novembre 1993

Il y a maintenant huit mois que le rapport de la Commission consultative du Conseil fédéral et des cantons de Berne et du Jura, admis à l'unanimité de ses cinq membres, a été publié. Et le Conseil fédéral n'a toujours pas réagi, il n'y a donné aucune suite, ce qui a pour effet de créer l'incertitude, la révolte chez certains et l'impatience chez tous les partenaires concernés. Le Conseil fédéral n'est-il pas conscient de l'urgente nécessité de saisir la chance offerte par cette commission Widmer et d'amener tous les Jurassiens autour de la table de négociation afin de chercher par un dialogue constructif à définir le meilleur avenir de la communauté jurassienne?

Le Conseil fédéral est-il enfin décidé à entrer en matière sur la première étape préconisée par ce rapport: la création d'un conseil interrégional dont le mandat, sous l'égide de la Confédération, se résume en trois missions:

- promouvoir le dialogue;
- proposer une collaboration renforcée;
- négocier un nouvel avenir commun?

Aucune des deux parties concernée n'a la possibilité de forcer la main à l'autre puisqu'un scrutin populaire devrait sanctionner cette première phase.

Réponse du Conseil fédéral du 22 décembre 1993

Le rapport du 31 mars 1993 de la Commission consultative du Conseil fédéral et des cantons de Berne et du Jura a suscité des réactions diverses, en particulier de la part de la population du Jura bernois et des gouvernements des deux cantons. Le Conseil fédéral continue de jouer son rôle de médiateur entre les parties. Le chef du Département fédéral de justice et police a reçu au cours de ces derniers mois la Commission consultative et il a eu des entretiens bilatéraux avec les gouvernements des cantons de Berne et du Jura. Le 11 décembre 1993, il a reçu les représentants des Gouvernements cantonaux pour une discussion commune. La rencontre avait pour but de trouver un terrain d'entente pour la suite de la procédure et, en particulier, des modalités acceptables par les deux parties quant à la mise sur pied du dialogue entre le Jura bernois et le canton du Jura. Les deux gouvernements sont tombés d'accord sur la nécessité d'institutionnaliser le dialogue. Ils ne sont en revanche pas encore du même avis quant à la forme à lui donner. Le chef du Département fédéral de justice et police invitera les deux gouvernements cantonaux dans les premiers mois de 1994 pour un nouvel entretien. Une prise de position du Conseil fédéral au sujet du rapport de la Commission consultative interviendra dès que l'évolution des pourparlers indiquera qu'elle est opportune.

Dringliche Einfache Anfrage Zwahlen Bericht Widmer. Schweigen des Bundesrates

Question ordinaire urgente Zwahlen Rapport Widmer. Le silence du Conseil fédéral

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	Z
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.3553
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.12.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	2615-2616
Page	
Pagina	
Ref. No	20 023 626

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.